

22 novembre 2003

Centre culturel Wladimir d'Ormesson –14 Avenue Wladimir d'Ormesson- 94490 Ormesson sur Marne

REGLEMENT DU CONCOURS DE SITES INTERNET

Article 1

Le concours concerne des sites Internet ayant pour thème la spéléologie.

Article 2

Les candidats devront envoyer l'adresse de leur site avec les coordonnées (Nom, Prénom, adresse postale, adresse e-mail) de la personne responsable du site présentant celui-ci au concours à l'adresse :

« concours@festival-speleo.org ».

Article 3

Les sites en concours seront présentés dans le cadre du 16ème Festival de Spéléologie en Île de France à ORMESSON le samedi 22 novembre 2003, de 14 h à 20 h. La liste des sites en concours sera diffusée sur la page " www.festival-speleo.org/16/concours "

Article 4

Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Article 5

Le jury délibérera le samedi 22 novembre 2003 à 20H , en aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause. Il jugera sur des critères d'ergonomie (facilité de navigation), de pertinence, d'originalité et d'esthétique des informations contenues dans le site.

Article 6

Le concours " Site Internet " donnera lieu à l'attribution de deux prix :

- premier prix d'une valeur de 250 Euros
- deuxième prix d'une valeur de 150 Euros

Article 7

Les prix ne pourront pas être décerné à un même lauréat.

Article 8

Les prix seront décernés aux lauréats lors du 16ème Festival de Spéléologie en Île de France le samedi 22 novembre 2003 entre 21 et 22H. Afin de permettre la présentation des sites récompensés, les candidats autorisent la projection du contenu de leurs sites lors de cette remise des prix.

Article 9

Afin d'être correctement appréhendés par le jury, les sites devront être présentés (opérationnels et en ligne) quelques jours avant le festival, soit le 18 novembre 2003.

Article 10

La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 11

Par leur participation, les candidats acceptent et souscrivent au présent règlement. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de site Internet, de droits d'auteurs et ayant droits. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité sur le contenu des sites.

16^{ème} FESTIVAL DE SPELEOLOGIE EN ÎLE de FRANCE

22 novembre 2003

Centre culturel Wladimir d'Ormesson -14 Avenue Wladimir d'Ormesson- 94490 Ormesson sur Marne

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Art 1- Le concours accueillera cette année des photographies représentant le milieu souterrain naturel. Sont admis: la plongée, les porches de cavités. Sont exclus: le canyoning, le lapiaz, les carrières, mines et souterrains...

Art 2- Les photos devront être prêtes à accrocher. Chaque support devra être équipé sur sa face arrière d'un crochet de fixation solide. Formats photos admis : 18X24 Cm minimum et 30X45 Cm maximum.

Art 3- Le jury refusera les clichés qui ne respecteront pas les thèmes définis dans l'article 1 et les formats définis par l'article 2.

Art 4- Les candidats devront indiquer derrière chaque support leur nom, leur adresse et la légende s'il y en a une.

Art 5- Afin de permettre la projection des photos récompensées, les candidats autorisent la projection de leurs photographies lors de la soirée du festival.

Art 6- Les photos en concours seront exposées dans le cadre du Festival de Spéléologie en Île de France, au centre culturel d'Ormesson, le 22 Novembre 2003 de 15 à 23h30.

Art 7- Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présents au Festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Art 8- Le jury délibérera le Samedi 22 Novembre 2003 en fin d'après midi. En aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

Art 9- Le concours photo donnera lieu à l'attribution de deux prix:

- 1) premier prix d'une valeur de 250 Euros
- 2) deuxième prix d'une valeur de 150 Euros

Art 10- Les prix ne pourront pas être décernés à un même lauréat.

Art 11- Les prix seront décernés aux lauréats lors du 16^{ème}. Festival de Spéléologie en Île de France le Samedi 22 Novembre 2003.

Art 12- Afin d'être correctement appréhendées par le jury, les photos devront être présentées pour leur accrochage sur les lieux d'exposition, le 21 Novembre 2003 dans la soirée ou le Samedi 22 Novembre avant 15 heures. Les photographies pourront aussi être envoyées au secrétariat des concours dont l'adresse est mentionnée ci-contre, à condition qu'elles y parviennent avant le jeudi 20 Novembre 2003.

Secrétariat concours

**Mme Jeannine Baille
26 Chemin de Tabor
91310 Linas
tél: 01/64/49/83/38**

Art 13- Les auteurs de photos primés autorisent le CDS 94 à conserver leurs photos et diapositives afin qu'ils puissent les utiliser à toutes fins utiles, dans le strict respect des droits d'auteurs. En ce qui concerne les autres photographies, les auteurs devront les récupérer le soir même, après le Festival, sur les lieux d'exposition.

Art 14- Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin de vos photos mais ils ne pourraient être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des photos exposées.

Art 15- La participation au concours est entièrement gratuite.

Art 16- Les participants ne pourront présenter qu'un maximum de cinq photos.

Art 17- Par leur participation, les concurrents acceptent et souscrivent au présent règlement.

16^{ème} FESTIVAL DE SPELEOLOGIE EN ÎLE de FRANCE

22 novembre 2003

Centre culturel Wladimir d'Ormesson -14 Avenue Wladimir d'Ormesson- 94490 Ormesson sur Marne

REGLEMENT DU CONCOURS BRICOLAGE

Spéléologie et plongée souterraine

- Art.1 - Le concours accueillera tous les "BRICOLAGES" ayant un rapport direct avec la spéléologie, la plongée souterraine et les activités qui s'y rapportent.
- Art.2 - Le jury se réserve le droit de refuser les "BRICOLAGES" qui ne respecteraient pas les thèmes définis dans l'article 1.
- Art.3 - La spéléologie et la plongée souterraine sont des activités sportives où la sécurité prime avant tout. Le jury se réserve le droit de refuser les "BRICOLAGES" qui présenteraient le moindre danger, latent ou effectif.
- Art.4 - les "BRICOLAGES" se doivent d'être originaux de la part de leurs auteurs et ne provenir en aucun cas du domaine commercial. Néanmoins les "BRICOLAGES" originaux appliqués sur du matériel d'origine commerciale pourront être retenus par le jury, qui restera seul juge en la matière.
- Art.5 - Le concours "BRICOLAGE" donnera lieu, à l'issue du concours, à l'attribution de deux (2) prix :
 - prix du concours "SPELEOLOGIE".
 - prix du concours "PLONGEE SOUTERRAINE".
- Art.6 - Le nombre des "BRICOLAGES" est limité à trois (3) par participant, tout prix confondus.
- Art.7 - Les concourants peuvent participer aux deux prix mais les deux prix ne peuvent être décernés à un même lauréat. Pour palier à cette éventualité, le lauréat ayant reçu les deux premiers prix de chaque thème ne sera honoré que du premier prix du concours d'une des deux activités suivant décision du jury.
- Art.8 - Les prix seront décernés aux lauréats lors du Festival de Spéléologie en Île de France et Plongée Souterraine d'Ormesson n°16 le 22 novembre 2003 à ORMESSON.
- Art.9 - Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie et de la plongée souterraine présentes au festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.
- Art.10 - Le jury du concours délibérera le 22 novembre 2003. En aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.
- Art.11 - Les "BRICOLAGES" faisant l'objet du concours devront être exposés au public pendant toute la durée du festival à ORMESSON. La suppression de tout ou partie d'un "BRICOLAGE", pendant cette durée, entraînera immédiatement l'annulation de participation au concours.
- Art.12 - Afin d'être correctement appréhendés par le jury, les "BRICOLAGES" devront être présentés le 22 novembre 2003 avant 12 heures, sur le lieu de l'exposition : Centre Culturel Wladimir d'Ormesson, 14, av Wladimir d'Ormesson, 94490 ORMESSON SUR MARNE.
Les "BRICOLAGES" seront exposés au public de 13 heures à 18 heures 30
- Art.13 - Etant donné le caractère des "BRICOLAGES", aucun format ni dimension ne peuvent être exigés. Le jury se réserve néanmoins le droit de ne retenir que des "BRICOLAGES" de caractéristiques raisonnables en regard des locaux d'exposition.
- Art.14 - Les organisateurs du festival se réserve le droit de photographier et de décrire succinctement les "BRICOLAGES" exposés en vue de publication ultérieures, dans le strict respect des droits d'auteurs.
- Art.15 - Tous les "BRICOLAGES" devront être retirés par les concourants à l'issue du concours.
- Art.16 - Les organisateurs du festival prendront le plus grand soin des "BRICOLAGES". Mais ils ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des "BRICOLAGES" exposés.
- Art.17 - Les concourants devront indiquer derrière ou sous chaque "BRICOLAGE", leur nom, leur adresse, la légende s'il y en a une et le prix auquel il est destiné : "SPELEOLOGIE" ou "PLONGEE SOUTERRAINE".
- Art.18 - La participation au concours est entièrement gratuite.
- Art.19 - Par leur participation, les concourants, acceptent et souscrivent au présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS BRICOLAGE

Date limite de réponse: 15 novembre 2003

Remplir et retourner le formulaire ci-dessous à : Mme Jeannine Baille
26 Chemin de Tabor
91310 Linas
tél: 01/64/49/83/38
E-mail : baille.bsa@wanadoo.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

E-mail :

Je souhaite participer au concours bricolage Spéléologie.

Je souhaite participer au concours bricolage Plongée Souterraine.

J'ai Bricolages (max 3) à présenter au concours dont :

au concours Spéléologie et au concours Plongée souterraine
